

# LA CÈNE DU SEIGNEUR

---

## TEXTE DE L'ASSEMBLEE COMMUNE (1981)

Réunis en Assemblée Commune du Conseil Permanent des Eglises luthériennes et réformées de France, nous avons, une nouvelle fois, connu la joie de célébrer ensemble la Cène du Seigneur. Fondés sur le témoignage scripturaire, nous voudrions proclamer aujourd'hui les convictions qui nous sont communes et qui nous paraissent essentielles.

En communion avec les autres Eglises Européennes issues de la Réforme, les Eglises luthériennes et réformées de France ont pu vérifier et exprimer leur accord fondamental au sujet de la Cène du Seigneur à travers la Concorde de Leuenberg (1973). Cet accord, elles l'avaient déjà formulé dans l'une des thèses dites de Lyon (1968). Par ailleurs, leur compréhension du mystère de la Cène a été enrichi par d'autres textes issus du mouvement œcuménique.

1. Le Seigneur Jésus-Christ s'approche des hommes de diverses manières, utilisant aussi bien la parole humaine que l'eau du baptême et le pain et le vin de la Cène. Parole et sacrement sont pour nous comme les deux foyers d'une même ellipse. Ils s'appellent mutuellement. Tout comme les sacrements, la Parole est puissance de Dieu pour le salut du monde. Réciproquement, la Cène n'est pas seulement acte et célébration, elle est aussi parole visible du même Seigneur qui ici utilise d'autres réalités de la création, afin de se rendre présent à nous et de nous transmettre son Evangile. Le sacrement est pour nous plus qu'un appendice de la prédication, et celle-ci plus qu'une simple introduction au sacrement.

2. Dans la Cène, repas de la Nouvelle Alliance, le Seigneur se lie à l'acte communautaire de manger et de boire. Pour nous communiquer la grâce de sa présence, il a choisi le pain qu'il nous invite à manger et le vin qu'il nous invite à boire. En les recevant, nous recevons le corps du Christ donné pour nous. Cette présence, dont aucune explication ne pourra jamais rendre compte de manière entièrement satisfaisante, est fondée sur la promesse du Christ. Elle n'est pas l'œuvre de la subjectivité et de la piété humaines, mais elle est l'œuvre du Saint-Esprit.

3. Pendant le ministère terrestre de Jésus, le repas, le pain partagé sont souvent apparus comme le signe de la communion entre le Fils de l'Homme et les enfants de Dieu. Au moment d'affronter la mort, le Seigneur a célébré la Pâque et institué la Cène comme signe de sa présence parmi nous et de sa vie donnée pour nous. Et dès les premiers jours de l'Eglise, les témoins du Christ ont attesté sa résurrection en continuant à célébrer ce repas. Ils l'ont fait comme un acte de confession publique qui inaugure la mission de l'Eglise.

4. Mis au bénéfice du sacrifice unique et parfait de Jésus-Christ mort sur la croix et ressuscité, sacrifice actualisé dans la Cène, nous rendons grâce à Dieu et au Christ. Pécheurs pardonnés, nous relevons la tête pour marcher dans la foi et l'espérance. Avec confiance, nous adressons à Dieu notre prière, par l'intermédiaire de Jésus-Christ, le grand prêtre et l'intercesseur présent parmi nous. Nous lui présentons le monde, ses détresses et ses espoirs. En communion avec le Christ nous nous offrons nous-mêmes pour le service de Dieu et des hommes.

5. Pour exprimer cette présence du Christ, la célébration de la Cène comporte en particulier les actes liturgiques suivants

a) Rendre grâce (eucharistie), c'est-à-dire louer Dieu. Cette louange résume toute la renaissance de l'Eglise envers le Père et le Créateur, au moment où elle reçoit l'assurance du salut grâce au sacrifice unique du Fils ;

b) Faire mémoire (anamnèse), c'est-à-dire garder le souvenir de l'institution de la Cène et actualiser par la puissance du Saint-Esprit le sacrifice de Jésus-Christ sur la croix, signifié dans ce mémorial ;

c) Invoquer le Saint-Esprit (épiclese) sur la communauté rassemblée et sur toute la célébration, pour que le pain et la coupe servent à la communion entre le Christ et nous ;

d) Intercéder pour l'Eglise, sa fidélité et son unité, pour le monde et pour l'avenir. Cette prière est en même temps consécration au service des frères et puissance de réconciliation entre les hommes ;

e) Proclamer notre attente du Royaume.

**6.** Dans la Cène, le pain et le vin restent ce qu'ils sont. Cependant, « ils reçoivent une destination nouvelle, celle de nous communiquer le don de Dieu en Jésus-Christ, et d'exprimer qu'il est réellement notre nourriture et notre breuvage » (Thèse de Lyon).

**7.** C'est le Seigneur lui-même qui nous invite à sa table et nous permet d'anticiper le Repas du Royaume. Cependant, la question de la présidence humaine n'est pas indifférente. En demandant que la Cène soit présidée par un ministre ordonné de l'Eglise ou par une personne mandatée par l'Eglise, nous voulons rappeler que la célébration eucharistique n'est pas seulement une célébration individuelle ou celle d'un groupe particulier, mais qu'elle nous met en communion avec l'Eglise universelle. De la même manière, cette communion est attestée par le déroulement de la liturgie.

**8.** Cette insertion dans l'Eglise universelle nous autorise à inviter au partage de la Cène tous ceux qui confessent Jésus-Christ crucifié et ressuscité pour nous.

Ainsi, dans la célébration de la Cène, nous vivons à la fois la mémoire de la détresse et de la souffrance de Jésus-Christ dans sa passion, l'assurance de sa présence secrète et réelle dans la puissance de sa résurrection, les soupirs de la création dans l'attente du Royaume.

## RECOMMANDATIONS

L'Assemblée commune des Eglises luthériennes et réformées de France estime devoir adresser aux Eglises les recommandations suivantes :

**1.** Les Eglises sont invitées à diversifier leurs pratiques eucharistiques en maintenant une tension féconde entre ordre et liberté, tradition et novation : diversification selon les temps de l'année liturgique, célébration eucharistique de toute la communauté, célébration pour des groupes particuliers, participation des enfants, Sainte Cène précédée ou suivie d'agapes fraternelles, communion apportée aux malades par les diacres et les anciens, etc...

**2.** Il est du devoir des Eglises de chercher séparément et en commun des formes renouvelées de vie liturgique. La célébration de la Cène devrait offrir à tous ceux qui y participent l'occasion de vivre d'une manière différente les éléments habituels de la liturgie dominicale.

**3.** S'il est de fait que la Sainte Cène est célébrée plus fréquemment que par le passé, nous devons cependant veiller à lui donner un caractère moins exceptionnel et la lier plus fortement à la parole.

**4.** Pour atteindre cet objectif, il convient que la Sainte Cène fasse l'objet d'un enseignement méthodique, non seulement dans la catéchèse, mais aussi dans la formation permanente de l'Eglise. Ce qui implique notamment une large diffusion et une étude attentive des textes réunis dans le cahier n° 4 de « Recherches ecclésiales ».

**5.** En ce qui concerne la manière de traiter les éléments après la célébration proprement dite, il y a des sensibilités différentes. Celles-ci ne mettent pas en cause la foi commune dans la présence réelle. Mais elles comportent des interpellations mutuelles sur nos diverses pratiques. Les uns veulent éviter toute sacralisation des éléments. Les autres estiment que, eu égard à leur destination, les éléments doivent être traités avec respect, même après la célébration. Les uns et les autres s'efforceront de ne pas blesser la sensibilité de leurs partenaires œcuméniques.

**6.** Les Eglises doivent respecter ceux de leurs membres qui, soit par motif de conscience, soit pour des raisons théologiques, estiment devoir s'abstenir de la Cène ou éprouvent des réticences devant des communions trop fréquentes. Elles éviteront qu'ils se sentent exclus ou marginalisés au sein de leur communauté.

**7.** Elles veilleront à ce que la célébration de la Sainte Cène conduise effectivement à un engagement missionnaire au sens le plus large de ce terme : vie communautaire à l'intérieur de la paroisse, diaconie, action pour la justice, évangélisation, mission.